

Rapport de présentation

**Caractérisation « zone humide »
de parcelles urbanisables dans le cadre
de l'établissement ou de modifications
de documents d'urbanisme**

**COMMUNE DE WIHR-AU-VAL
(HAUT-RHIN)**



AOUT 2016

<i>Etude :</i>	Caractérisation « zone humide » de parcelles urbanisables dans le cadre de l'établissement ou de modifications de documents d'urbanisme Rapport de présentation
Maitre d'ouvrage :	Mairie de WIHR-AU-VAL
Maitre d'œuvre :	ELEMENT CINQ - Investigations réalisées le 03/08/2016
Rapport / date :	Rapport de présentation - Version 1 – 25/08/2016

TABLE DES MATIERES

1	GENERALITES	1
1.1	Les zones humides.....	1
1.2	Critères relatifs à la végétation	1
1.3	Critères relatifs à la pédologie :	2
2	LES PARCELLES D'INVESTIGATIONS	3
2.1	Localisation :.....	3
2.2	Situation au regard de la cartographie des zones à dominante humide :	4
3	INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES	5
3.1	Secteur n°1	5
3.1.1	Critères relatifs à la végétation :	6
3.1.2	Critère pédologique.....	6
3.2	Secteur n°2	7
3.2.1	Critères relatifs à la végétation :	8
3.2.2	Critère pédologique.....	9
3.3	Synthèse pédologique	11

Liste des Figures

Figure 1 : Caractéristiques des sols de zones humides (GEPPA, 1981)	2
Figure 2 : parcelles d'investigations : le bourg et ses abords (fond IGN – Top 25 et orthophotographie)	3
Figure 3 : situation des parcelles d'investigation au regard de la cartographie des zones à dominante humide (DREAL ALSACE).....	4
Figure 4 : parcelles d'investigations du secteur n°1 (fond IGN - Orthophotographie)	5
Figure 5 : secteur n°1 : prise de vue (a).....	5
Figure 6 : secteur n°1 : prises de vue (b et c)	6
Figure 7 : secteur n°1 : sondage pédologique n°1.....	6
Figure 8 : parcelles d'investigations du secteur n°2 (fond IGN - Orthophotographie)	7
Figure 9 : secteur n°2 : prise de vue (a).....	7
Figure 10 : secteur n°2 : prise de vue (b et c).....	8
Figure 11 : secteur n°2 : prise de vue (d et e)	8
Figure 12 : secteur n°2 : sondage pédologique n°2.....	9
Figure 13 : secteur n°2 : sondage pédologique n°3.....	9
Figure 14 : secteur n°2 : sondage pédologique n°4.....	10
Figure 15 : secteur n°2 : sondage pédologique n°5.....	10
Figure 16 : synthèse pédologique	11

1 GENERALITES

1.1 Les zones humides

Depuis 1992, les zones humides sont protégées par le Code de l'environnement, au titre de la nomenclature « eau et milieux aquatiques ».

L'article L.211-1 du code de l'environnement instaure et définit l'objectif d'une gestion équilibrée de la ressource en eaux et des milieux aquatiques, vise en particulier les zones humides dont il donne une définition en droit français. Il impose notamment « La préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides ... ». Toute zone humide de plus de 1000 m² est réglementairement protégée. En vertu de la rubrique 3.3.1.0. de l'article R.214.1 du Code de l'Environnement (assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais), tous travaux ou aménagements sur ces zones sont soumis à autorisation ou à déclaration dans un dossier Loi sur l'Eau instruit par la Direction Départementale des Territoires.

En outre, **l'arrêté du 1er octobre 2009** modifiant **l'arrêté du 24 juin 2008** précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement. Les zones humides se définissent selon des critères pédologiques ou de végétation.

Enfin, la **Circulaire du 18 Janvier 2010** expose les conditions de mise en œuvre des dispositions de l'Arrêté du 1^{er} Octobre 2009 et les modalités de délimitations des dispositifs territoriaux concernant les zones humides.

L'étude vise à déterminer, sur des critères floristiques et pédologiques, la présence de zones humides sur la zone d'emprise de la zone d'activités.

1.2 Critères relatifs à la végétation

Le critère relatif à la végétation peut être appréhendé soit à partir des espèces végétales, soit à partir des habitats.

L'examen de la végétation vise à vérifier la présence d'espèces dominantes indicatrices de zones humides, en suivant le protocole décrit à l'annexe II (2.1.1.) de l'arrêté du 24 juin 2008 et en référence à la liste d'espèces fournie à l'annexe II (table A) de ce même arrêté. La mention d'une espèce dans la liste des espèces indicatrices de zones humides signifie que cette espèce, ainsi que, le cas échéant, toutes les sous-espèces sont indicatrices de zones humides.

L'examen des habitats consiste à déterminer si ceux-ci correspondent à un ou des habitats caractéristiques des zones humides, c'est-à-dire à un ou des habitats cotés " 1 " dans l'une des listes figurant à l'annexe II (tables B et C) de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009.

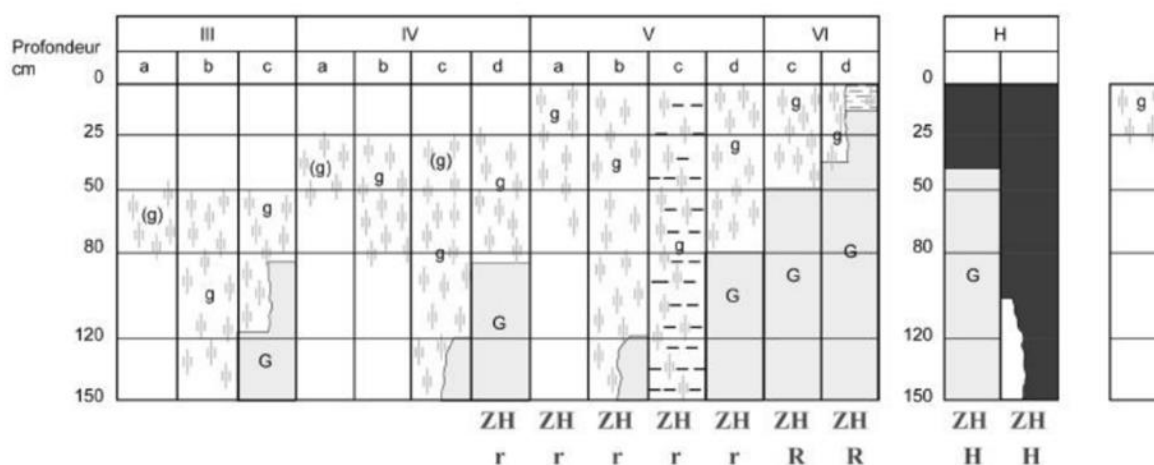
1.3 Critères relatifs à la pédologie :

L'examen de chaque sondage pédologique, d'une profondeur si possible de l'ordre de 1.20 mètre, vise à vérifier la présence :

- ∞ d'horizons histiques (ou tourbeux) caractérisés par une accumulation de matière organique non dégradée par l'engorgement permanent du sol,
- ∞ l'apparition de traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol, due à un engorgement permanent en eau à faible profondeur, caractéristiques des réductisols,
- ∞ l'apparition de traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, issus d'un engorgement temporaire du sol,
- ∞ l'apparition de traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur.

L'apparition d'horizons histiques ou de traits rédoxiques ou réductiques peut être schématisée selon la figure inspirée des classes d'hydromorphie du GEPPA (1981), présentée ci-dessous. La morphologie des classes IV d, V et VI caractérisent des sols de zones humides pour l'application de la rubrique 3.3.1.0 de l'article R. 214-1 du code de l'environnement.

Annexe IV : Illustration des caractéristiques des sols de zones humides



Morphologie des sols correspondant à des "zones humides" (ZH)

(g)	caractère rédoxique peu marqué	(pseudogley peu marqué)
g	caractère rédoxique marqué	(pseudogley marqué)
G	horizon réductique	(gley)
H	Histosols	R Réductisols
r	Rédoxisols (rattachements simples et rattachements doubles)	

d'après Classes d'hydromorphie du Groupe d'Étude des Problèmes de Pédologie Appliquée (GEPPA, 1981)

Figure 1 : Caractéristiques des sols de zones humides (GEPPA, 1981)

2 LES PARCELLES D'INVESTIGATIONS

2.1 Localisation :

(Source : Géoportail)

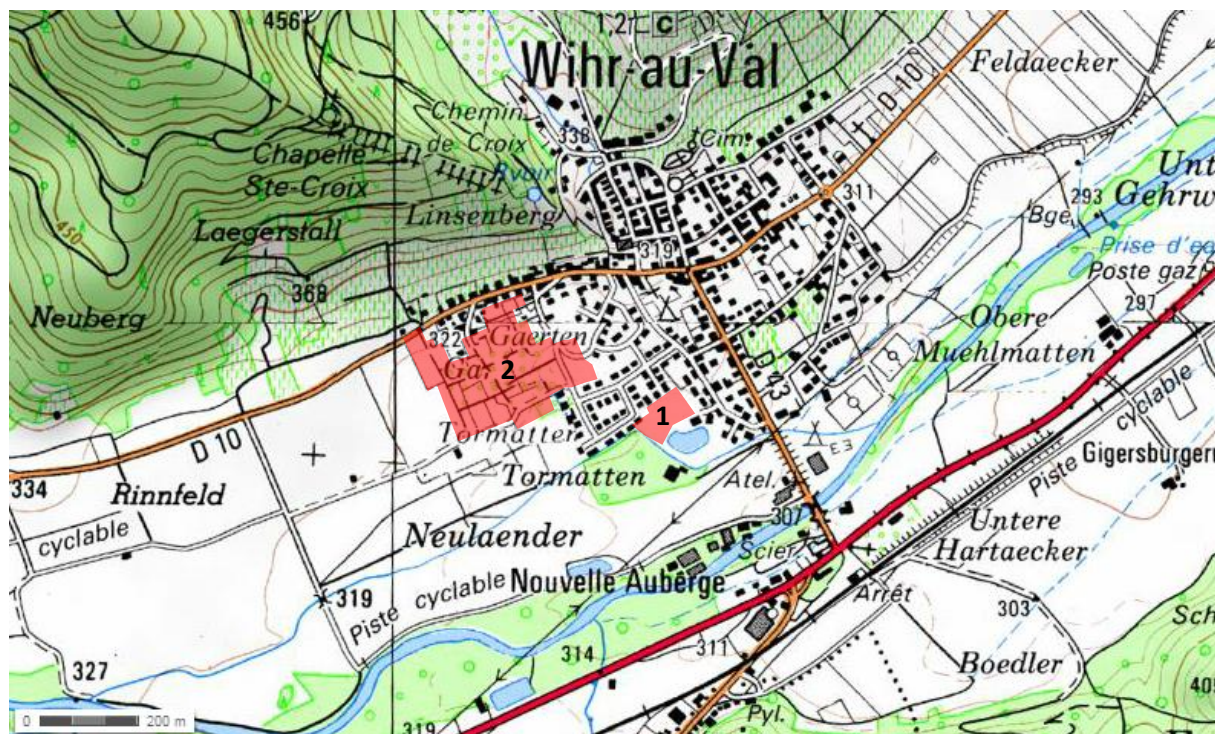


Figure 2 : parcelles d'investigation : le bourg et ses abords (fond IGN – Top 25 et orthophotographie)

2.2 Situation au regard de la cartographie des zones à dominante humide :

(Source : DREAL Alsace)

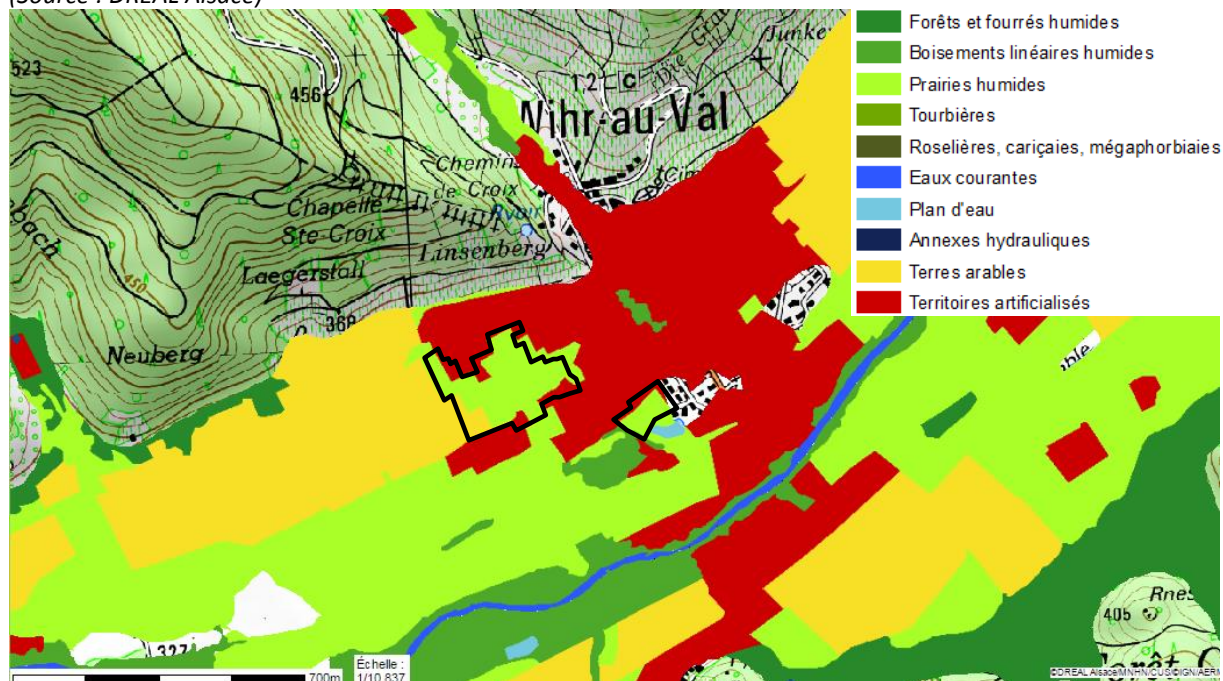


Figure 3 : situation des parcelles d'investigation au regard de la cartographie des zones à dominante humide (DREAL ALSACE)

Les secteurs d'investigation se situent intégralement dans des zones à dominante humides de types prairies humides, terres arables et territoires artificialisés.

3 INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

3.1 Secteur n°1



Figure 4 : parcelles d'investigations du secteur n°1 (fond IGN - Orthophotographie)



Figure 5 : secteur n°1 : prise de vue (a)



Figure 6 : secteur n°1 : prises de vue (b et c)

3.1.1 Critères relatifs à la végétation :

Le secteur étudié correspond à une pelouse de parc, semée et entretenue (tontes) de code 85.12 dans la typologie CORINE BIOTOPE.

Pour cet habitat, **le critère floristique n'est pas suffisant pour statuer quant à la présence d'une zone humide.**

3.1.2 Critère pédologique

1 sondage pédologique a été réalisé en un point bas de la zone afin de caractériser l'hydromorphie du sol. Sa localisation est indiquée sur la carte ci-avant.



Figure 7 : secteur n°1 : sondage pédologique n°1

Profondeur du sondage : 120 cm.

ANTHROPOSOL (débris de briques jusqu'à 50 cm)

Traces diffuses d'oxydation à partir de 70 cm, intensification à partir d'1 mètre (humidité importante, horizon « vaseux »).

L'anthroposol identifié correspond à la **classe IIIc** du tableau des « classes d'hydromorphie » de la circulaire du 10 janvier 2010 et de ce fait n'est pas un sol de zone humide.

3.2 Secteur n°2



Figure 8 : parcelles d'investigation du secteur n°2 (fond IGN - Orthophotographie)



Figure 9 : secteur n°2 : prise de vue (a)



Figure 10 : secteur n°2 : prise de vue (b et c)



Figure 11 : secteur n°2 : prise de vue (d et e)

3.2.1 Critères relatifs à la végétation :

Le secteur étudié correspond à une zone périurbaine comprenant :

- ∞ des jardins : 85.3 (typologie CORINE BIOTOPE)
- ∞ d'anciens jardins semés en pelouse : 85.12
- ∞ des espaces en friches entre jardins et anciens jardins : 87.1 (terrains en friches) et 87.2 (zones rudérales)
- ∞ des prairies mésophiles de fauche : 38.2 (prairies à fourrage des plaines) et 81.1 (prairies sèches améliorées)
- ∞ un champ de maïs : 82.1 (champ d'un seul tenant intensément cultivé)

La zone comporte plusieurs friches ligneuses où l'on peut trouver des arbres fruitiers (pommiers, poiriers, pruniers...) toutefois trop disséminés pour constituer des habitats de type vergers de hautes tiges.

La zone comporte des espèces indicatrices de zones humides (*Filipendula ulmaria*, *Lythrum salicaria*, *Epilobium hirsutum*, *Salix aurita*, *Salix alba*) également disséminées (recouvrement <50%) et ne pouvant constituer d'habitat humide. Elles sont principalement situées dans les dépressions du terrain correspondant à d'anciens fossés de drainage séparant les jardins ainsi que dans les friches ligneuses.

Aussi, le critère floristique n'est pas suffisant pour statuer quant à la présence d'une zone humide.

3.2.2 Critère pédologique

4 sondages pédologiques ont été réalisés afin de caractériser l'hydromorphie du sol. Leur localisation (indiquée sur la carte ci-avant) concerne les points bas du site ainsi que des dépressions dans le sol.



Figure 12 : secteur n°2 : sondage pédologique n°2

Profondeur du sondage : 90 cm (blocage sur des cailloux).

ANTHROPOSOL (débris de briques jusqu'à 60 cm)

Traces diffuses d'oxydation à partir de 40 cm s'intensifiant légèrement en profondeur. Aucune trace de réduction.

L'anthroposol identifié correspond à la **classe IVc** du tableau des « classes d'hydromorphie » de la circulaire du 10 janvier 2010 et de ce fait n'est pas un sol de zone humide.



Figure 13 : secteur n°2 : sondage pédologique n°3

Profondeur du sondage : 120 cm.

ANTHROPOSOL (débris de briques jusqu'à 60 cm)

Traces diffuses d'oxydation à partir de 60 cm s'intensifiant légèrement en profondeur. Aucune trace de réduction.

L'anthrosol identifié correspond à la **classe IIIb** du tableau des « classes d'hydromorphie » de la circulaire du 10 janvier 2010 et de ce fait n'est pas un sol de zone humide.



Figure 14 : secteur n°2 : sondage pédologique n°4

Profondeur du sondage : 80 cm (blocage sur des cailloux).

FLUVIOSOL

Aucune trace d'hydromorphie sur la profondeur du profil.

Le fluvisol identifié, de classe < **IIc** du tableau des « classes d'hydromorphie » de la circulaire du 10 janvier 2010, n'est pas un sol de zone humide.



Figure 15 : secteur n°2 : sondage pédologique n°5

Profondeur du sondage : 120 cm.

ANTHROPOSOL (débris de briques jusqu'à 40 cm)

Traces diffuses d'oxydation à partir de 40 cm ne s'intensifiant pas en profondeur. Aucune trace de réduction.

L'anthroposol identifié correspond à la **classe IVc** du tableau des « classes d'hydromorphie » de la circulaire du 10 janvier 2010 et de ce fait n'est pas un sol de zone humide.

3.3 Synthèse pédologique

Commune	WIHR AU VAL	WIHR AU VAL	WIHR AU VAL	WIHR AU VAL	WIHR AU VAL
Numéro série de sondage	s1	s2	s3	s4	s5
ZONE DE PROSPECTION	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 2	Secteur 2	Secteur 2
Type pédologique	Anthroposol	Anthroposol	Anthroposol	Fluvisol	Anthroposol
Profil	Hydromorphie	Hydromorphie	Hydromorphie	Hydromorphie	Hydromorphie
0-10 cm					
10-25 cm					
25-40 cm					
40-50 cm		(g)			(g)
50-60 cm		g			(g)
60-75 cm	g	g	g		(g)
75-90 cm	g	g	g		(g)
90-100 cm	g	g	g	g	(g)
>100	(G)	g	g	g	(g)
Classe morphologique *	IIIc	IVc	IIIb	<IIc	IVc
Sol de zone humide	Non	Non	Non	Non	Non

g traces d'oxydoréduction ; **(g)** peu marquées ; **gg** très marquées ;

G Gley ; (G) peu marqué

~~Blocage~~

(*) classes d'hydromorphie du GEPPA, 1981

Figure 16 : synthèse pédologique

Aucune zone humide identifiée sur les secteurs d'investigations

12345 élément cinq

Retrouvez-nous :



sur le web

www.element-5.fr



sur notre blog

<http://leblog-e5.fr/>



sur twitter

@element_cinq



sur facebook

[http://www.facebook.com/
elementcinqenvironnement](http://www.facebook.com/elementcinqenvironnement)



une société



GRUPE TOPOS INGENIERIE